

M a i r i e d e
F l e u r e y l è s **F** a v e r n e y

Note d'information n°4 au 20 avril 2020.

Chers toutes et tous,

Les semaines passent et le confinement persiste. Chaque jour, dans ces circonstances, nous pouvons apprécier notre chance de vivre à la campagne. Dans le même temps, cette expérience vient renforcer toutes les idées qui tendent vers une recherche d'un peu plus d'autonomie dans certains domaines. Eau, énergie, denrées alimentaires... Pour l'instant, nous devons nous demander si chacun pourra avoir accès à ces quelques masques qui seront fortement recommandés une fois le « déconfinement » prononcé.

Par l'intermédiaire de la communauté de communes, chacune des 38 communes sera dotée d'une centaine de masques. C'est un début.

A l'échelle de notre commune, 1000 masques ont été commandés dans le cadre d'une commande groupée. Ces masques, si nous les recevons à temps, vous seront distribués.

Cependant, il me semble utile de tenter de pallier d'éventuelles carences en essayant d'organiser un atelier de confection de masques alternatifs qui seront lavables et réutilisables tout en répondant aux normes AFNOR.

C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les volontaires de toutes les communes de Terres de Saône, en particulier à ceux qui sont équipés d'une machine à coudre ou de matériel de couture pour rejoindre cet atelier qui sera installé dans la salle des fêtes de Fleurey.

D'ores et déjà, je remercie Elsa LOMBARDO pour son engagement et pour les précieux renseignements fournis, Madame Maryse FERRAL de VILLERS SUR PORT et Patricia ROMARY pour leur coopération.

Joignez-nous au 06.78.12.16.85 ou sur fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Bien à vous, FT.

Voici quelques informations :

Situation sanitaire au 17 avril

- en région BFC : 1370 patients sont hospitalisés (dont 279 cas graves en réanimation) et 607 décès en établissements de santé depuis le début de l'épidémie.
- en Haute-Saône : 92 patients sont hospitalisés (dont 16 cas graves en réanimation) et 57 décès en établissements de santé depuis le début de l'épidémie.

Aide exceptionnelle de solidarité aux ménages les plus modestes

Face à la charge financière que représente le confinement pour les ménages les plus modestes et ceux qui ont des difficultés à subvenir à leurs besoins les plus essentiels, de surcroît dans un contexte où ces ménages ont pu voir leurs revenus diminuer du fait de la situation épidémique, pour soutenir les familles et les personnes les plus précaires, le président de la République a annoncé dans son allocution du 13 avril 2020 le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes. Cette aide a été détaillée à l'issue du conseil des ministres du 15 avril 2020.

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150€, à laquelle s'ajoute 100€ supplémentaires par enfant à charge. Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100€ par enfant à charge.

Ces aides s'ajouteront aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année, et sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit.

Médiation numérique

Pendant cette période de confinement, les démarches en ligne sont essentielles dans le domaine de la vie courante, de la santé ou du télétravail. Les médiateurs numériques s'organisent pour accompagner les Français dans leurs démarches numériques quotidiennes. Ainsi *La MedNum*, coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique, a mis en place une **plateforme de médiation numérique à distance** qui offre un accompagnement en ligne ou par téléphone pour tout type de démarches : téléconsultation médicale, télétravail, démarches administratives etc... La plateforme est accessible sur le site suivant : <https://solidarite-numerique.fr/> et par téléphone au **Numéro vert : 01 70 772 372**

Préparation de l'affouage

Afin de réaliser le marquage des arbres, les conseillers municipaux disposent d'une autorisation de circulation sur l'ensemble du territoire communal pour leurs activités d'élus.

Il ne pourra pas être envisagé de procéder au démarrage de l'exploitation des affouages tant que les mesures de confinement ne sont pas largement levées.

Confinement et attestations

Des attestations en version papier restent disponibles à la boulangerie.

Vous avez dorénavant le choix d'établir une attestation dérogatoire de déplacement soit en format « papier », soit en version numérique. Le renseignement du formulaire numérique est simple et comprend les mêmes données que celles figurant sur le format papier. Un fichier au format PDF est alors généré, doté d'un code à 2 dimensions (« QR Code »), et à présenter sous forme numérique lors d'un contrôle.

Attestation numérique sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R56023>

Cérémonie du 75^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Il n'y aura pas de rassemblement pour la cérémonie.

Un pavoiement aura lieu sur les édifices et une gerbe de fleurs sera déposée à la stelle et au monument par le maire et le président de l'association des anciens combattants.

Les drapeaux seront également hissés le 26 avril pour la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, la journée de l'Europe du 9 mai et la journée commémorative de l'abolition de l'esclavage et la fête du patriotisme du 10 mai.

En prenant soin de vous, vous prenez soin de nous.

